

N°92

Objet :

**RENOUVELLEMENT DE LA
COMMISSION DE CONTROLE
DES LISTES ELECTORALES**

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

19 DECEMBRE 2023

Date de la Convocation :

13 DECEMBRE 2023

Date d'affichage de la
convocation :

13 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 06

Membres absents : 03

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 19 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI et Olivier LE GOFF.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Yves FUZET
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Marc HONORE

Etaient absents :

Landry NKOUKA MILANDOU
Maeva CRUZ
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Sarah SABOURIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023**N 92****OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES****Rapporteur** : M. Jean-François DEMAREZ**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,**VU** la loi n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016**VU** la loi n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France**VU** la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,**VU** le Code général des collectivités territoriales,**VU** le Code électoral et notamment ses articles L19 et R7**VU** les décrets n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du REU**VU** les décrets n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant sur les modalités d'inscription sur les listes électorales**VU** les décrets n° 2018-450 du 6 juin 2018 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des français établis hors de France pour l'élection du Président de la République**VU** les décrets n°2018-451 du 6 juin 2018 rénovant les modalités d'inscription pour les français établis hors de France**VU** la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 (mesures transitoires)**Considérant** que dans chaque commune il existe une commission de contrôle des listes électorales,**Considérant** que la commission de contrôle est renouvelée à l'issue d'un mandat de 3 ans**Considérant** que la composition de la commission de contrôle dans les communes de plus de 1000 habitants est composée de :

- 3 conseillers appartenant à la liste majoritaire,
- 2 conseillers appartenant respectivement aux 2^{ème} et 3^{ème} listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Considérant que les membres de la commission sont ensuite nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1^{er} : PROCEDER à la désignation** des représentants au sein de cette nouvelle commission :

Conseillers municipaux de la liste majoritaire	Conseillers municipaux de la 1 ^{ère} liste d'opposition	Conseillers municipaux de la 2 ^{nde} liste d'opposition
Titulaires	Titulaire	Titulaire
Véronique LEBARBE	Michèle FOUBERT	Salim LESAGE
Nicole MARTIN		
Yves FUZET		
Suppléant		
Jean-Paul DEMAREZ	Grégory SANCHEZ	Mourad MERGUI

Fait et délibéré à Achères, le 19 décembre 2023
Pour extrait conforme,

Delibération publiée le :

28 DEC. 2023



Le Maire

Marc HONORE

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20231219-092DEL23_LISTES-DE
Date de réception préfecture : 28/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.